



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MAIRIE LES LOGES EN JOSAS

Formulaire de demande d'aide pour des activités sportives et culturelles

Le document est à compléter et à remettre en Mairie avec les pièces demandées avant le 31 août de l'année scolaire.

Votre enfant est inscrit dans une structure pour participer à une activité sportive ou culturelle ou fréquente l'Arbre à Souhaits. Le CCAS accorde des aides financières en fonction du quotient familial* selon les conditions suivantes :

- L'enfant doit résider aux Loges en Josas
- La participation ne peut pas dépasser 50% du montant de l'activité, après déduction de l'aide obtenue auprès de la CAF, CE, du département etc ...
- Elle est limitée à une activité par enfant et par année scolaire
- La limite d'âge est de 18 ans.

Nom et prénom du ou des parent(s) responsable(s) de l'enfant ci-après mentionné :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

Nom et prénom de l'enfant :

Né(e) le :

Nature et montant de l'activité :

Montant des aides perçues (CAF, CE, autres) : €

Somme effectivement supportée par la famille : €

La demande doit être accompagnée obligatoirement :

1. Photocopie du ou des dernier(s) avis d'imposition du foyer
2. Facture acquittée de l'organisme
3. Relevé d'identité bancaire
4. Copie du livret de famille
5. Attestation CAF

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande et les documents joints sont exacts.

Le

Signature

*le calcul du QF (Quotient Familial) est celui défini par la Caisse d'Allocations Familiales